

L'ÉQUALITÉ

Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle
le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)

Revue Politique et Littéraire

Paraissant le premier et le troisième jeudis de chaque mois

ABONNEMENTS :

Canada . { Un an..... \$0.60
Six mois..... 0.35
Trois mois..... 0.20
Pour l'extérieur, 5c en sus par trimestre.

DIRECTEUR : WILFRID GASCON

à qui doivent être adressés lettres, mandats, &c.

Les abonnements en retard paient une taxe additionnelle de 10 cents. La Newspaper Collection Agency est chargée régulièrement par nous de percevoir à notre compte ces abonnements arriérés.

Administration à SAINT-JEROME, -- (Terrebonne) -- Bas-Canada.

**Salut, terre de France, terre
des braves, quelques trai-
tres de moins et tu seras
encore la grande nation.**

(Napoléon sur le "Northumberland")

LE DRAME

*Le bonheur des méchants comme
un torrent s'écoule. (Racine).*

Depuis mes dernières observations au sujet de la question Dreyfus, bien des événements se sont produits, et bien des révélations sont venues fortifier la position des amis de la vérité et de la justice égale pour tous.

Leurs rangs se sont grossis de tout ce que le parti adverse pouvait encore renfermer d'hommes sincères, justes, désintéressés et vraiment libéraux. Tous les pouvoirs publics : gouvernements, magistrats, généraux, presse et clergé s'étaient ligués ensemble, avaient reconstitué, pour une besogne infâme, anti-humaine, anti-libérale,

une manière de Sainte-Alliance dont le but était de réduire à l'impuissance les héros d'une cause juste, en trompant le peuple, en empoisonnant l'opinion avec des doctrines moyen-âgeuses empruntées aux époques abhorrées de l'oubliette et du bâcher.

Ces gens-là comptaient sans l'immanente force de la justice humaine répandue dans l'univers par la providence de Dieu qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, réhabilite les victimes de l'erreur involontaire comme elle venge les victimes, plus pitoyables, encore du mal voulu et conscient.

Cette force, servie par des hommes que la noblesse du but poursuivi — la réhabilitation d'un innocent — empêchait de ressentir les morsures d'une meute enragée, cette force, dis-je, qui a si persévéramment battu les flancs de la forteresse de mensonges

et de criminelles intrigues élevée avec un art diabolique par des hommes qui se disent gardiens de l'honneur de toute une nation, cette force a enfin eu raison d'obstacles qu'on croyait invincibles et elle a déblayé la route à la vérité. Maintenant, la vérité est en marche et rien ne l'arrêtera. Ainsi l'a écrit M. Zola dans sa lettre de dénonciation au président de la République.

Les justiciers donneront leur vie pour lui assurer la victoire, achever la honte des indignes ou des dupes, et provoquer le châtimement de tous les véritables traîtres.

..

L'affaire Dreyfus a maintenant atteint une phase qui permet de jeter sur le cas un coup d'œil d'ensemble pour juger du chemin victorieusement parcouru par les partisans de la revision. Cette phase, c'est

la phase des révélations avouées par ceux qui, précisément, tenaient le plus à n'en faire et à n'en admettre aucune. Sans remonter jusqu'au général Mercier qui, en 1896, se vantait dans les journaux d'avoir provoqué une condamnation, grâce à la production en secret de documents ignorés de l'accusé, et, deux mois plus tard, affirmait que le bordereau seul, c'est-à-dire une simple expertise d'écritures, avait suffi à convaincre unanimement les juges de Dreyfus; sans remonter jusque-là, dis-je, nous avons, affirmé solennellement par le correspondant parisien de la *Patrie*, l'anti-dreyfusard et esterhazien G. Latouche, l'aveu que ce cher commandant Esterhazy, escroc, faussaire, parjure, adultère, est bien, comme Emile Zola l'a cru, l'homme qui a écrit la lettre-missive, ce bordereau que les experts Bertillon, Charavay et Teyssonières ont, sur leur âme et conscience, déclaré être de la main même de Dreyfus.

Esterhazy, besogneux, escroc, faussaire, parjure et adultère était, à cette époque, à l'emploi de l'état-major français; et c'est sur l'ordre de ses chefs, s'il faut encore en croire G. Latouche, que ce misérable fabriqua la pièce accusatrice, la seule qui ait jamais existé contre le malheureux Dreyfus. Entre Esterhazy, le collègue et l'ami des Henry, des du Paty de Clam, lequel, dans ses lettres à Mme de Boulancy, disait que "les Allemands n'auraient qu'à prendre des bâtons pour chasser les Français devant eux," et le capitaine Dreyfus, sur le champ du déshonneur, imposant silence aux tumultueuses souffrances de son âme et envoyant au drapeau un salut et une protestation dans un cri: "Vive la France!" mon cœur n'a pas balancé, et j'ai dit: ce malheureux ne peut être un traître, c'est un martyr. Voilà pourquoi, seul entre tous les journalistes canadiens-français, j'ai adopté la manière de voir du "pornographe" Zola, du "socialiste" Bernard Lazare, du "collectiviste" Jean Jaurès du protestant Francis de Pressensé, de l'anarchiste Charles Albert, car je l'ai crue, je l'ai sentie conforme à la vérité, à la justice.

Quand il s'agit de justice et d'humanité, à l'instar de M. de Pressensé, je tiendrai toujours singulièrement à honneur de mettre loyalement ma main dans la main des hommes qui ont eu le courage de fouler aux pieds mille considérations de caste, d'intérêt, d'égoïsme, pour plaider la cause du droit et de la vérité.

J'avais l'intention de récapituler dans ce numéro l'affaire Dreyfus, en passant par

les affaires Zola et Esterhazy, qui ne sont, à vrai dire, que des incidences du même drame. Certains, remplis d'un faux zèle, persistent à ne voir que des ennemis de la France dans ceux qui estiment que cette affaire, si elle n'est promptement et justement liquidée, aboutira à déconsidérer l'armée française aux yeux de l'univers entier.

Pour les gens qui se figurent qu'il n'existe pas en France d'officiers qui voient exactement comme je vois, comme nous voyons, nous, les dreyfusards, je vais leur fournir l'occasion de se convaincre que la seule position intelligente et patriotique à prendre est celle que les dreyfusards ont prise et maintenue en dépit des outrages et des menaces.

Anti-dreyfusards, esterhaziens, anti-sémites, jobards, fervents animés d'un zèle mal éclairé, hommes de bonne foi trompés par des machinations savantes, ralliez-vous à la revision au grand jour, à la revision complète, sans réticences, sans mensonges, à la revision qui vengera les innocents déshonorés et châtiara les coupables dont l'audace devant un peuple aveuglement confiant, aveuglement dévoué, n'avait d'égales que leur noirceur et leur indignité.

Antidreyfusards, esterhaziens, etc., lisez donc ce que des officiers français non compromis écrivent maintenant sur la question de revision.

Je vous présente le colonel Robert, un vieux de la vieille.

WILFRID GASCON

LA REVISION

Notre éminent confrère Hervé de Kérouhant, rédacteur en chef du "Soleil" recommande à ses lecteurs un article publié dans la "France militaire" par le colonel F. Robert, un des vaillants, parmi les officiers de notre vieille armée, article en faveur de la revision au grand jour. "L'Autorité", 13 septembre.

L'immense majorité du pays et de l'armée, tous ceux qui mettent les intérêts de la patrie au-dessus de leurs sentiments personnels (j'allais dire passionnels), applaudiront à la résolution que vient de prendre le gouvernement de reviser le procès Dreyfus.

Nous sommes en effet acculés, depuis plusieurs années à une situation sans issue, qui suscite des animosités et des haines inconnues jusqu'alors, qui agite le pays dans ses moelles, et qui aboutit fatalement à déconsidérer l'armée vis-à-vis du pays, la France aux yeux de l'étranger.

Il est certain que tous les incidents sensationnels auxquels nous assistons depuis

deux ans: condamnations par les conseils de guerre et les conseils d'enquête d'officiers supérieurs, arrestations bruyantes successives de personnalités militaires qu'on incarcère pour les relâcher quelques jours après, publication de lettres intimes déshonorantes, falsification de documents officiels contre un condamné, tout cela a ébranlé le prestige de l'armée et abreuvé d'une profonde amertume un grand nombre d'officiers.

Nos ennemis se réjouissent de ces déchirements qui font plus de mal à la France que toutes nos défaites accumulées de 1870, car à ce moment-là du moins il nous restait l'union et une confiance inébranlable dans la destinée de la patrie.

Croire que dans une pareille situation quelques poursuites, quelques procès en cour d'assises ou devant la justice correctionnelle ramèneront le calme dans les esprits et dans les idées, est la plus chimérique des illusions, et il faut se résoudre à prendre le taureau par les cornes, sans se préoccuper des conséquences qui peuvent en résulter.

M. Cavaignac avait admirablement résumé la situation en disant qu'aucune raison de salut public ne justifierait la condamnation d'un innocent.

Ceux qui étaient opposés au début à la revision du procès disaient que cet acte constituerait une suspicion, une injure vis-à-vis des conseils de guerre et de leurs membres. Rien n'est moins exact. Les conseils de guerre, comme tous les tribunaux, jugent d'après des documents et des témoignages: si les documents sont falsifiés, si les témoignages sont mensongers, si les expertises sont inexactes ou manquent de caractère probant, si les passions politiques ou religieuses tendent à dénaturer la nature des faits, les juges peuvent rendre dans leur âme et conscience un arrêt qui ne soit pas l'expression de l'exacte vérité.

Il faut reconnaître, en second lieu, que les membres des conseils de guerre, n'étant pas des juges de profession, mais des juges occasionnels, peuvent commettre de bonne foi des illégalités. C'est ainsi que les défenseurs de Dreyfus prétendent que des pièces soumises au conseil n'ont pas été communiquées, au préalable, à l'accusé. Si cette illégalité a été commise, il fallait le reconnaître loyalement, et l'honneur du conseil de guerre ne se trouvait encore une fois nullement engagé; c'était simplement une preuve de son inexpérience judiciaire.

La question du bordereau est devenue plus obscure à mesure qu'on l'éclaircissait, et il résulte des divers rapports faits par les princes de la science en écritures qu'on ne peut asseoir sur de pareils documents une preuve certaine de culpabilité.

L'incident du faux du lieutenant-colonel Henry vient jeter par-dessus tout cela, ainsi que je le disais dans mon dernier article, un caractère de suspicion générale sur l'ensemble de l'affaire, car il ne faut

pas oublier que cet officier a été un des principaux témoins du conseil de guerre.

C'est donc une œuvre de loyauté, de justice et de sagesse patriotique, de faire, dans les conditions actuelles, la revision du procès.

Et M. Cavaignac lui-même, que le pays et l'armée regretteront vivement de ne pas voir continuer son œuvre, commencée avec le caractère et l'énergie auxquels tout le monde a rendu hommage. M. Cavaignac, dis-je, semble reconnaître la nécessité morale de la revision; mais il la repousse parce qu'il la trouve dangereuse et que la culpabilité de Dreyfus lui est absolument démontrée.

Nous avons tous la même conviction en ce qui concerne la culpabilité, et c'est pour cela que la revision n'offre que des avantages; mais encore l'accusé est-il en droit de demander à n'être point condamné sur des chefs d'accusation qui n'existeraient pas.

Quant au danger au point de vue international, j'avoue ne pas le comprendre. Nous avons le droit évident de défendre comme il nous semble bon l'honneur de notre armée; si des agents étrangers, abusant des droits de l'hospitalité, se sont livrés à des actes ou à des manœuvres répréhensibles au nom de la morale ou de l'honneur militaire, tant pis pour eux, et je ne puis croire que leurs gouvernements veuillent chercher à justifier leur conduite.

Nous sommes « maîtres chez nous », s'était écrié M. Cavaignac, quelques jours après son entrée au ministère, aux applaudissements de la Chambre, puis de l'armée et du pays. C'était une noble et fière déclaration, aussi exempte de faiblesse que de provocation. Oui, la France respectueuse des droits des autres, veut qu'ils aient pour elle la même réciprocité, et elle entend rester le juge unique et suprême de tout ce qui touche à son honneur, à sa dignité et à sa sécurité.

Il faut donc que cette revision se fasse, d'une manière complète et sans réticence, que les prétendus dossiers secrets, qui sont d'ailleurs peu à peu tombés dans le domaine public, soient produits, et que les débats aient lieu au grand jour.

On nous dit que notre service de renseignements aura à en souffrir, se trouvera même désorganisé. Je crois, pour mon compte personnel, qu'on s'exagère beaucoup dans l'armée et dans le public l'importance de ce service; ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne sommes guère au courant de ce qui se passe à l'étranger, soit comme organisation, soit comme tactique soit comme matériel.

On va réorganiser, dit-on, ce service: le chef d'état-major de l'armée fera bien d'en garder personnellement la direction, et de n'y employer que des officiers ayant fait leurs preuves d'intelligence, de pondération d'esprit et d'absolu dévouement.

Et maintenant que la chose est décidée en principe, qu'on ne perde pas une minute; qu'on brise toutes les mauvaises volontés et toutes les résistances; qu'on frappe

avec la dernière vigueur les complices, s'il y en a, et que la justice soit égale pour tous. Il faut qu'à cette heure d'angoisses et de désespérances succède une période de détente, de calme et d'espoir: il y va du salut de la patrie!

Colonel F. ROBERT.

Derniers Livres Français

Chez Brentano, 31 Union Square, N.-Y.

Alain, A. L'Anglais est Israélite d'après la Bible, l'Histoire et les Travaux de British Israelite Association, 25c.

Aderer, Adolphe. Le Vœu, 75c.

Allais Alphonse. Amours, Délices et Orgues, 75c.

Baroncelli, A. de. Guide Routier de la France à l'usage des Cyclistes et de la locomotion automobile. Net, 1.50, poste payée.

Barracand, Léon. Un Grand Amour. (Roman.) 75c.

Qu'est-ce que la Fédération ?

Une brochure, 1 fr. chez Giard et Brière, 16, rue Soufflot, Paris.

C'est de la Fédération contre la prostitution réglementée qu'il s'agit. La brochure est pleine de faits et d'arguments décisifs contre les mesures coercitives appliquées à quelques femmes sous prétexte de sauvegarder l'hygiène publique.

En Angleterre, en Amérique, en Danemark, en Norvège, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, etc., des enquêtes ont révélé que les lois et règlements de police, les visites, inspections, etc., ou sont inutiles ou aggravent la situation sanitaire.

Et cela s'explique.

On ne visite pas les hommes, véhicules de contagion comme les femmes.

L'énorme majorité des femmes qui se prostituent échappent aux mesures humiliantes et brutales de la police.

Les filles dites soumises échappent elles-mêmes à la visite, surtout lorsqu'elles se savent malades, parce que la prison les attend et non l'hôpital.

A Paris, l'hôpital de Lourcine réservé aux femmes vénériennes est toujours plein parce qu'on y entre et en sort librement. Saint-Lazare n'est jamais au complet parce que les femmes y sont amenées par la violence.

La réglementation, dont au point de vue hygiénique l'absurdité est établie et qui constitue de plus un attentat odieux contre la liberté individuelle, n'a donc pas d'autre effet que de démoraiser, dégrader un peu plus les malheureuses qui y sont soumises. Elle pousse au cynisme ces pauvres créatures. Elle enchaîne à leur hideux métier celles qui voudraient s'y soustraire.

« Nous connaissons une pauvre femme

qui, inscrite dans une période d'égarement, ayant ensuite pris horreur de son métier, travailla honnêtement pendant sept années, tout en étant astreinte aux visites sanitaires! Elle n'obtint sa radiation au bout de ces sept années, que par des protections que toute femme ne peut obtenir.»

Ceci exposé, l'auteur de la brochure s'étonne que la prostitution ne soit pas libre partout, et en France surtout depuis longtemps.

J. G.

Il ne pouvait s'habiller seul

Un cultivateur de la Nouvelle-Ecosse raconte ce qu'il a souffert du rhumatisme et comment il a été guéri.

De l'Enterprise, Bridgewater, N. E.

Quand le rhumatisme s'acharne sur une victime, les tourments qu'il cause sont intolérables. Il faut avoir souffert de cette maladie pour comprendre la joie que doit éprouver quelqu'un qui est délivré de ses étreintes. M. W. E. Polkenham, de New Elm, N. E., est un de ceux qui ont été soulagés de ces tortures et qui croit de son devoir de faire savoir qu'il existe un moyen de guérison. M. Polkenham, qui est cultivateur, est souvent exposé aux intempéries des saisons, comme le sont tous ceux qui se livrent à cette noble mais laborieuse profession. Ce fut la cause de son rhumatisme et des tourments qu'il lui causa avant d'en être débarrassé. Il dit: Au printemps de 1897, je contractai le rhumatisme. J'en souffris tout l'été et au mois d'octobre, le mal était assez grave pour m'empêcher de sortir de la maison. Les douleurs étaient logées dans la hanche et dans le dos, et aucun langage ne saurait exprimer ce que j'ai souffert. J'en étais rendu au point de ne pouvoir m'habiller seul. Par moments, le mal s'attaquait aux mains et aux bras et les paralysait tellement que je ne pouvais plus m'en servir. Je commençai l'usage des Pilules Roses du Dr Williams; après en avoir pris quatre boîtes, mon état commença à s'améliorer. Après la sixième boîte, mes douleurs avaient disparu et j'étais en état de faire ma journée d'ouvrage dur. Comme mesure de précaution, je me propose de prendre quelques boîtes et j'engage tous ceux qui souffrent de cette douloureuse maladie à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams.

Tout le monde le sait

Le BAUME RHUMAL est le spécifique par excellence pour soulager et guérir la toux, le rhume, les maux de gorge.

Dernière Correspondance

ENTRE LE

Cardinal Barnabo et M.
Dessaulles

(Suite)

Voilà précisément ce qui ne peut s'appeler qu'un prétexte, et jamais une raison acceptable à un homme sensé. Car enfin l'évêque se dit mu par le seul intérêt spirituel de ses ouailles. Or, quand quelques-unes allaient ou lui faisaient demander : « Monseigneur, vous nous dites qu'il y a dans notre bibliothèque des livres qu'un catholique ne peut lire ; voulez-vous bien indiquer ces livres afin que nous les connaissions ? » l'évêque était-il justifiable de refuser cette indication sous le prétexte que quelques membres de l'Institut les liraient malgré l'index ? Était-il juste, était-il bien pastoral de dire : « Parce que quelques-uns d'entre vous ne craignent peut-être pas ce poison, je ne l'indiquerai pas à ceux qui veulent l'éviter. Parce qu'il y a des non catholiques dans l'Institut qui n'admettent pas l'Index, — qui n'ont jamais été, jusqu'à ces derniers temps, admis en France même où pourtant l'on était catholique — je n'indiquerai pas le danger aux catholiques ! »

Ah ! vraiment, il y a beaucoup trop d'humanité là-dedans ! Et j'ose me permettre d'appeler cela : mettre son petit moi à la place de son devoir.

Nous avons offert tout ce que nous pouvions sans violer le droit des non catholiques de l'Institut : séquestrer les livres à l'index comme indication aux catholiques qu'ils ne pouvaient les lire sans permission. Comment pouvions-nous priver entièrement tous les membres de l'Institut de ce qui était propriété conjointe et indivise ? Comment pouvions-nous raisonnablement ôter aux membres protestants, par exemple, un livre écrit au point de vue protestant, comme Hume ou Hallam ou l'histoire des protestants de France ? Quand des gens en autorité agissent, il faudrait au moins qu'ils comprennent la portée légale des actes qu'ils veulent imposer. Et ici l'évêque ne voyait pas une chose bien simple : que nous ne pouvions pas priver de sa propriété un membre qui voulait la conserver et à qui elle pouvait être nécessaire pour ses études. Nous n'avons pas, comme l'autorité ecclésiastique, l'habitude de l'arbitraire et de la violation des droits d'autrui sous le moindre prétexte.

On nous dira peut-être que cela montre que nous ne devrions pas avoir de protestants dans

l'Institut. Alors que l'on excommunie donc tous les membres de l'Institut de France et de toutes les sociétés littéraires du monde qui ont des protestants ou des juifs comme membres ! Tant qu'on ne l'aura pas fait, tout ce que l'on nous fait subir d'arrogance dans les prétentions et d'injustice dans les jugements ne montre que l'étroitesse d'esprit de ceux qui veulent faire des lois pour nous seuls en se couvrant du grand nom de l'Église.

Ce que nous offrons était donc tout ce qu'un homme qui aurait voulu la paix et non la guerre pouvait raisonnablement demander. Bien des évêques, dans le monde, n'en demandent pas même autant. Mais on avait formé le projet de forcer l'association à se débander ; on se croyait assez fort pour l'écraser si elle s'y refusait, et l'on mettait, comme d'habitude l'opiniâtreté à la place de la raison.

Je sais bien que ceux qui cherchent par ordre à excuser ce qu'ils savent bien être inexcusable vont dire que l'évêque ne pouvait pas laisser le poison à proximité des catholiques sans exposer leur conscience. Mais ne l'exposait-il pas au moins autant en refusant de l'indiquer ? D'ailleurs, en me rendant le catalogue, Sa Grandeur elle-même m'avait rappelé ce que les catholiques avaient à faire. « Ils peuvent toujours s'adresser à leur confesseur pour connaître ces livres ».

Puisque le remède est si simple, pourquoi donc cette guerre de douze ans de durée ? Nos livres n'étaient donc pas la seule raison de cette guerre ?

Est-ce que la séquestration que nous offrons n'aurait pas aidé les catholiques à connaître les livres qu'ils ne doivent pas lire sans consulter le confesseur ? Vous voyez bien qu'il n'y avait chez l'évêque rien autre chose que le parti pris de ne rien entendre. « Je le veux, cédez ! » Eh bien, à mon humble avis, les hommes sages et éclairés ne parlent pas ainsi !

Il a aussi donné pour raison que c'étaient des individus, et non le corps, qui demandaient l'indication des livres à l'index. Voilà ce qui prouve plus que tout le reste le manque de sincérité. Ce sont les individus, et non le corps, qui lisent et qui pèchent, s'il y a réellement péché à lire Pothier, ou Lamartine, ou Pascal, ou la déclaration du clergé de France en 1682. Mais comme il faut en finir une bonne fois avec ces mesquines défaites et ces raisons saugrenues, je vais poser la question suivante à nos ennemis :

L'archevêque de Paris, l'archevêque de Vienne ou l'évêque de Bruxelles refuseraient-ils à un ou plusieurs membres des sociétés savantes ou littéraires qui se trouvent dans ces villes, de leur indiquer les livres à l'index de leurs bibliothèques sous le prétexte que ce ne sont pas les corps qui en font la demande ? Diraient-ils à un catholique qui demanderait l'indication du poison : « Je ne vous le montrerai que si le corps lui-même me fait faire officiellement cette demande. »

Allons donc ! Il faut mettre un peu de raison et de sens commun dans ces choses ! Le fait est qu'il reste bien peu de pays dans le monde catholique où l'on ait rendu l'opinion assez esclave pour faire accepter comme chose voulue par la religion la déraison que l'on montre ici sur la composition de notre bibliothèque.

(A suivre)

AVIS

Nous prions nos abonnés de ne nous envoyer à l'avenir que des bons postaux ou des mandats-poste, partout où cela est possible. Les timbres ne seront reçus que comme appoint. Jusqu'à \$2.50 un mandat-poste coûte 3 cents, et un bon postal de 25 cents ou de 50 cents se vend 1 cent seulement.

Un mouvement administratif

Au ministère des Affaires intérieures. Neuf heures du matin. Dubois, chef de cabinet, directeur du personnel, etc., entre chez M. le ministre. Il le trouve pensif, absorbé, la tête appuyée dans ses mains.

SCENE PREMIERE

Dubois. — M'sieu le ministre n'est pas souffrant ?

Le ministre. — Non, Dubois, non... je couve une idée !

Dubois, à mi-voix. — Félicitations !

Le ministre. — Si nous faisons un mouvement ?

Dubois. — Un mouvement ?...

Le ministre. — Oui, tous mes prédécesseurs en ont fait, je ne vois pas pourquoi, à mon tour...

Dubois. — Parfaitement... mais la raison ?

Le ministre. — La raison ? Eh bien ! et les amis de nos amis qui ne sont pas encore casés ?

Dubois. — Argument irrésistible !

Le ministre. — Dame... ils s'impatientent, vous le savez aussi bien que moi ; si je ne leur donne pas un os à ronger, à la première interpellation tous ces camarades-là vont me glisser dans la main... Voyons, mon ami, connaissez-vous votre personnel ?

Dubois. — J'ai l'Annuaire.

Le ministre. — L'Annuaire, hum !... Enfin, c'est vrai, vous venez des Travaux publics, vous ne pouvez pas savoir. — Allez chercher votre bouquin, nous tâcherons de nous en tirer

Dubois apporte l'Annuaire, se munit d'un crayon et d'une feuille de papier officiel, et s'assoit près du ministre.

Le ministre. — D'abord, préparons les trous. Y a-t-il des mises à la retraite possible ?

Dubois. — Aucune !... Le ministère précédent les a épuisées.

Le ministre. — Bigre ! mais alors ?

Dubois. — Il faut tailler dans le vif !

Le ministre. — Taillons !... (Pris d'un scrupule.) Cependant la justice !...

Dubois ne dit rien, mais se tord.

Le ministre, le regardant. — Vous avez raison... Taillons ! Nous pourrions sacrifier, par exemple, les préfets ayant eu quelques difficultés dans leurs départements ? ou bien ceux dont les opinions ne sont pas tout à fait conformes à la ligne politique du gouvernement ? ou encore les notoirement incapables ?...

Dubois. — Si M'sieu le ministre voulait me permettre de lui donner un petit conseil ?...

Le ministre. — Allez !

Dubois. — Eh bien de n'est pas la bonne méthode... mon prédécesseur m'a confié la tradition... le tuyau !...

Le ministre. — Et c'est ?...

Dubois. — De mettre à pied les moins appuyés, en les remplaçant par les candidats les plus appuyés !

Le ministre. — Génial !

Dubois. — D'autant plus que les moins appuyés sont en général les plus bêtes... inintelligents... puisqu'ils n'ont pas su se ménager des...
Le ministre. — C'est évident !... les connaissez-vous au moins ?

Dubois. — J'ai marqué d'un crayon jaune ceux qui manquent d'influences, d'un crayon bleu ceux qui en possèdent une quantité moyenne, et d'un crayon rouge les très pistonnés.

Le ministre. — Pas mal ! alors, combien de crayons jaunes ?...

Dubois. — Quatre : Champignol, Durand, Bertrand et Benoît.

Le ministre. — Donc quatre places... à mettre sous la dent de nos premiers groupes parlementaires !... mais c'est insuffisant... le groupe Despots et le groupe Chambard n'auront rien.

Dubois. — Dangereux !... surtout Chambard !

Le ministre. — Je crois bien, le groupe d'appoint... le groupe à cheval !

Dubois. — Alors il faut trouver... Voyons. (Réfléchissant.) Pas facile !... Je ne vois que Vertpignon.

Le ministre. — Qu'est-ce qu'il a fait ?

Dubois. — Il a un cousin dont la tante connaît des réactionnaires !... Et puis on a parlé d'une histoire de femme...

Le ministre, sévère. — Oh ! je veux des mœurs dans mon administration. Biffons Vertpignon !

Dubois. — Ça fait cinq !

Le ministre. — Vous n'auriez pas un crayon bleu douteux ?

Dubois. — Non !... Peut-être Chalumeau,

mais c'est un excellent administrateur... Je l'ai vu encore avant hier au sujet d'une affaire délicate...

Le ministre. — Vous l'aviez appelé à Paris ?

Dubois. — Non !

Le ministre. — Alors il est venu sans autorisation ?... c'est une faute.

Dubois. — Ils la font tous.

Le ministre. — Pas une raison, ça !... Appelez-le-moi au téléphone !

Dubois demande la communication avec le préfet de la Loire Supérieure.

Le ministre, à l'appareil. — Mon cher préfet, j'apprends que vous étiez l'autre jour à Paris ; vous ne devez pas ignorer cependant les circulaires qui vous interdisent de quitter votre département sans congé régulier... Je tiens à ce que pareil fait ne se renouvelle pas !

Le préfet répond respectueusement que le ton de cette observation l'étonne.

Le ministre, à l'appareil. — Ce qui m'étonne, moi, c'est votre réplique contraire à toute déférence... Je vous révoque ! (Il raccroche les récepteurs. — Se tournant vers Dubois.) Eh bien !

Dubois, tranquillement. — Ça fait les six !

Le ministre. — Bien taillé ! Maintenant il faut recoudre... Occupez-vous de cela... Voyez nos amis, combinez, et dans trois jours vous me ferez part de vos vues.

SCENE II

Trois jours après.

Dubois entre soucieux dans le cabinet du ministre, tenant un monceau de lettres, cartes, journaux, notes, etc.

Le ministre. — Eh bien, Dubois ?

Dubois. — Ça ne va pas, M'sieu le ministre !... D'abord pour les six places de préfets, j'ai trente et un candidats, aussi appuyés les uns que les autres et soutenus par des protecteurs disposant, à la Chambre, d'un même nombre de voix.

Le ministre. — Alors ?

Dubois. — Alors, nous ferons six heureux et vingt-cinq mécontents... tandis que si vous n'aviez pas eu l'idée de ce mouvement !...

Le ministre. — Arrêtons-le, parbleu !... Il n'y a qu'à téléphoner à... Chose... de la Loire-Supérieure...

Dubois. — Impossible, le mouvement est annoncé, on y compte : si vous ne le signez pas, vous n'aurez même plus les six heureux... — Second point...

Le ministre. — Qu'est-ce qu'il y a encore ?

Dubois. — Il y a que le révoqué a poussé des cris d'orfraie, que tous les journaux se sont emparés de l'affaire et qu'on vous accuse d'avoir usé de procédés draconiens et dictatoriaux... comme aux plus mauvais jours de l'Empire !

Le ministre, accablé. — C'est tout ?

Dubois. — Non !... Les autres sacrifiés protestent aussi... parlent des services rendus par

eux à la cause républicaine, etc., etc. Ils demandent des compensations !

Le ministre. — qu'on leur en donne !

Dubois. — Avec quoi ?...

Le ministre. — Eh bien, et les Finances ?

Dubois. — J'ai déjà tâté le terrain... Les Finances ont répondu que nous leur passons tous nos fruits secs et qu'ils tenaient, la prochaine fois, à disposer de leurs places en faveur d'avancement hiérarchique !

Le ministre, se promenant avec agitation. — Ils me la baillent bonne avec leur avancement hiérarchique... Est-ce que j'en fais, moi ?... Est-ce qu'on en a fait jusqu'à présent ? L'avancement hiérarchique !... Ah ! ah !... Tenez, voulez-vous mon opinion ? C'est de la pose !... Donnez-moi mon chapeau ! J'y vais, moi, aux Finances !... Triturez le mouvement pendant ce temps-là !

Exit le ministre. — Dubois allume une cigarette et suit mélancoliquement du regard les méandres de la fumée. — Au bout d'une heure, Son Excellence reparait.

SCÈNE III

Le ministre, radieux. — Ça y est !... Mon collègue a parfaitement compris que les exigences de la politique passaient avant tout... Il fend l'oreille à deux trésoriers généraux et me donne, en outre, une perception de la capitale... En rentrant j'ai accroché à la Justice un poste de conseiller !...

Dubois. — Mes compliments, M'sieu le ministre !

Le ministre, s'essuyant le front. — Je les accepte !... Donc, voilà pour vos quatre marques de jaune... Quant à... Machin... de la Loire-Supérieure, on lui continuera son traitement sur les fonds secrets... jusqu'à ce qu'on le case quelque part... aux affaires étrangères ou à l'Agriculture !

Dubois. — Reste Vertpignon.

Le ministre. — Ah oui !... le réactionnaire. En bien, qu'on le décoré !

Dubois. — Nous n'avons plus qu'une croix d'officier.

Le ministre. — Ah ça ! vous ne possédez donc aucune notion ?... On l'échange, que diable !... Téléphoner aux autres ministères... Remuez-vous un peu, sapristi ! c'est moi qui fais tout !... C'est éreintant, cette politique ! (Se calmant)... Allez, mon ami, vous m'apporterez la réponse.

Silence. — Solitude ministérielle. — Réflexions intimes sur le fardeau du pouvoir.

SCENE IV

Dubois, rentrant. — Voilà la solution !... Le ministre des Colonies nous donnera une croix de chevalier, — celle qu'il réservait à l'explorateur Barbizon — et, en échange, nous lui passerons notre rosette disponible. Votre collègue la réserve à un chef de bureau des Beaux-Arts, qui sera décoré au titre colonial pour avoir écrit une Histoire des Amazones.

JEANNE

Le ministre. — Parfait !... Le mouvement se boucle !... Donnez-moi votre liste de candidats. (Il la parcourt avec une stupéfaction croissante.) Dites donc, Dubois, qu'est-ce que c'est que tous ces gens-là ?

Dubois. — Les amis de vos amis, M'sieu le ministre.

Le ministre. — Mais sur la plupart on a écrit et raconté des choses !... Ainsi, je vois là Charvalu ?..

Dubois. — Oui, histoire de femme !

Le ministre. — Ah ! ce n'est que ça ?... Peuh ! les mœurs, ça ne me regarde pas !... Et ce Siboulard ?

Dubois. — Intimités financières !

Le ministre. — Et Rien ?

Dubois chuchotte un renseignement à l'oreille du ministre.

Le ministre. — Bah ! le monde est si méchant !.. Enfin, réservez le toujours pour l'Algérie ! Voyons, qu'est-ce qu'il y a encore ?.. (Repassant la liste à Dubois) Non, tenez, j'aime mieux ne pas creuser ; on fait tant de pots que, s'il fallait les croire, personne ne serait honnête. Tâchez de choisir là-dedans et aboutissons !

La liste, arrêtée une première fois, est remaniée quotidiennement pendant trois semaines, à la suite des démarches respectives, des pressions et des intrigues employées par les trente et un candidats. Aussi chacun d'eux, à tour de rôle, passe sur la fameuse liste, emportant la promesse « formelle » du ministre et en faisant part à son entourage.

SCENE V

Matin du 22e jour

Dubois, avec résignation. — M'sieu le ministre, je viens pour le mouvement..

Le ministre, exaspéré. — Ah ! non, j'en ai assez !.. il me rendra fou, votre mouvement.. Fichue idée que vous avez eue là !..

Dubois. — Mais ce n'est pas moi qui..

Le ministre. — Mettez tous les noms dans un chapeau, tirez-en six, et que ce soit fini !.. Après tout, je m'en moque !.. Seulement, qu'on ne me pousse pas à bout ; sans quoi je serais capable..

Dubois. — Capable ?..

Le ministre, énergiquement. — De faire un mouvement hiérarchique ! là !

Dubois, à part. — Ce serait le premier !

GYP.

(Dégénérés, pages 177-185.)

Service de commission

L'administration de L'ÉGALITÉ se met à la disposition de ses abonnés pour leur expédier, aux prix marqués, tous les articles et les livres annoncés dans ce journal. Elle se charge également de transmettre sans frais les abonnements à tous journaux et revues, édités soit en Europe soit en Amérique.

I

Ce soir-là, sous les poutres de la chambre basse, devant un feu de chènevottes encore mouillées, qui pétillait plus qu'il ne flambe et fume plus qu'il ne pétillait, la mère, tout en filant, contait de très belles histoires, tandis que Jean Dare, le père, debout contre le mur, aiguillait d'un caillou, pour la besogne du lendemain, l'acier plat d'un outil à retourner la terre. Elle savait beaucoup de choses, la fileuse, parce qu'elle lisait souvent dans les livres de dévotion et parce qu'elle avait fait le pèlerinage de Rome ; c'était à cause de ce voyage qu'on l'appelait la Romée. Elle contait donc, en faisant virer le lin entre ses doigts mouillés, et les enfants en groupe, — l'ainé accoudé aux genoux de sa mère, le menton sur les poings, — écoutaient de toutes leurs oreilles, les yeux ravis, avec de petits cris qui s'extasiaient. Mais Jeanne, la cadette du cadet, était assise sur un escabeau dans le coin le plus obscur de la chambre ; elle avait les mains jointes comme pour la prière, et tenait la tête levée, comme si elle eût contemplé à travers la fumée, au lieu du plafond, le ciel ; quand les chènevottes, tout-à-coup, s'allumaient avec un éclaboussement d'étincelles, on voyait dans le rayonnement de son visage, vite effacé, une pâleur de fleur chétive, et deux larmes qui tombaient comme deux gouttes de rosée.

La Romée conta :

« En ce temps-là, l'Enfant-Jésus jouait sur les bords du fleuve avec ses petits compagnons.

« Et cela n'était pas bien, parce que c'était le jour du Sabat.

« Un homme qui passait alla dire à saint Joseph :

« — Vous devriez corriger votre fils qui se divertit, le jour du Seigneur, à faire des tas de sable près de l'eau ; et c'est une chose qui est défendue.

« Saint Joseph alla vers les bords du fleuve ; il vit que l'Enfant-Jésus faisait véritablement ce que l'homme avait dit.

« Il entra dans une grande colère et lui ordonna de revenir à la maison.

« Mais l'Enfant-Jésus, irrité d'être grondé, tapa du pied en jetant en l'air le sable qu'il avait dans les mains.

« Et les poignées de sable furent de beaux oiseaux qui s'envolèrent en chantant..

Cependant Jean Dare avait achevé d'aiguilliser l'outil de labour ; malgré les belles histoires, les enfants sentaient se baisser leurs paupières ; Jeanne se leva et, après les souhaits de bon sommeil, elle monta dans sa chambre, où, à genoux sur le lit, devant des images de saints, parlant quelquefois à voix basse avec l'air de répondre à d'invisibles anges, elle resta en prière jusqu'à l'heure où chante le coq matinal,

dont la voix grêle et déchirante est comme le cri du jour nouveau-né qui s'éveille.

II

Elle allait souvent, après la messe entendue, s'asseoir au bord d'un champ, sur les ruines de quelqueasure ; elle regardait les portes défoncées de la demeure vide, le lit brisé sous le toit qui s'effondre, et le baillement noir de la cave sans futailles et la huche où l'on a volé le pain ; car le temps était dur, alors, pour les paysans de France ; trop souvent, par bandes farouches, des hommes habillés de fer, de bronze qui sonne, et criant dans une langue que l'on entend point, bondissaient de la ravine ou de la lisière du bois, et se ruaient dans le village, effrénés, hideux, incendiant les granges, les chaumières, étranplant les vieillards, forçant les filles, pillant et carnageant ; et c'était une grande pitié. Jeanne pleurait de voir autour d'elle tant de reliques désolées ; elle pleurait bien plus en songeant qu'il en était ainsi partout, dans la douce et belle France.

Mais bientôt elle relevait le front, et des lueurs, dans les larmes, illuminaient ses yeux. C'était qu'elle entendait, non de l'oreille, mais du cœur, dans le bruissement des feuilles, dans la fuite des souffles, dans le bruit même de la pierre d'un mur, qui tenait à peine et tombait, des voix qui lui donnaient des conseils d'espérance et de gloire, ou lui chantaient des prophéties, et c'était qu'elle voyait, au loin, au-delà de campagnes heureuses et de florissantes cités, dans une brume de soleil dorant des piliers de cathédrales, un étendard de neige fleurdelisée, où sont peints Dieu et les anges, et qui se penche, permi l'encens, sur la tête d'un roi agenouillé..

III

Un jour qu'elle s'était levé de grand matin, elle alla droit devant elle et marcha très longtemps. A l'orient rose d'aurore, il y avait des déchirements de nuées ; des blancheurs sur la route, sur la plaine, sur la verdure tremblante des bois, étaient comme des écharpes qui traîneraient du ciel sur la terre : puis ce fut le grand jour, vaste et resplendissant, avec l'or lumineux des blés et les forêts pareilles à d'immenses bûchers d'émeraudes dans tout l'espace ensoleillé. Elle avait tant marché qu'elle arriva, au bord d'une petite rivière, dans une roseraie où il y avait des roses en si grand nombre qu'elle n'en avait jamais tant vu et si belles qu'elle ne croyait pas qu'il y en eût de semblables. Elle s'arrêta ; elle était au milieu de toutes les roses, si pâle, comme un grand lis. Mais elle ne s'était pas arrêtée à cause des belles fleurs et du vent parfumé ; ce qui l'empêchait d'aller plus loin, c'était qu'au delà de la rivière, ce n'était plus la France. Elle s'assit au bord de l'eau, sur le sable. Elle sourit. Elle se souvenait du conte qu'avait dit la Romée. Elle se le raconta à elle-même, le trouvant joli. On sera un héros, mais on est une petite felle. Elle prit du sable

dans ses mains et le jeta en l'air. O miracle ! la poignée de sable fut un chardonnet ! elle en jeta une autre, et ce fut une linotte ! une autre, et ce fut une fauvette ! une autre, et ce fut un pinson ! une autre, et ce fut un rossignol qui alla rossignoler dans le rosier voisin ! De sorte que, bientôt, elle se vit enveloppée, — car les oiseaux ne fuyaient pas, — d'une nuée gazouillante où battaient des ailes de toutes les couleurs. Elle s'amusa quelque temps d'écouter les chansons et de voir briller les plumes. Puis, elle dit avec douceur : « Allez, partez, petits oiseaux ! je vous aime et vous êtes jolis, mais vous ne devez pas toujours rester auprès de moi. Puisque vous avez pris vie, il faut que vous songiez à voler dans les hauteurs du ciel, à faire vos nids dans les arbres. Allez, petits oiseaux, du côté où le vent vous pousse ! » Ce fut comme si elle n'eût rien dit ; ils ne cessaient de pépier et de voler autour d'elle, se posant dans ses cheveux ou sur ses épaules, lui becquetant l'oreille ou la lèvre ; et la fauvette gazouille enfin : « Non, nous n'irons pas du côté où le vent nous pousse, parce que, là-bas, ce n'est plus la terre de France, d'où nous sommes nés, et nous resterons avec toi, toujours ! »

IV

Ils la suivirent partout. Ils planaient autour d'elle, lorsqu'elle dit au dauphin Charles : « Je te dis de la part de Messire que tu es fils de roy et vray héritier de France ; » autour d'elle, lorsqu'elle entra dans Orléans, sous une armure blanche où rougeoyait la lueur des torches, avec son cortège de reîtres et de capitaines ; autour d'elle, lorsqu'elle assaillit les bastilles anglaises ! Ils ramageaient dans le fracas des guerres et voltigeaient parmi les flèches. Quand elle tomba dans le fossé, le cœur saignant, ce furent eux qui, de leurs petites pattes, retirèrent le trait, et ils firent tant de cris qu'on accourut et qu'on emporta Jeanne ; la fauvette, en chemin, du bout du bec, lui mettait sur la blessure du duvet qu'elle s'arrachait de l'aile. Ils étaient là, le jour du triomphe, dans les cantiques et l'encens ; à voir frissonner leurs plumes sur l'étendard de neige fleurdelisée où sont peints Dieu et les anges, on croyait que la bannière s'éparpillait en oiseaux. Invisibles aux boureaux, il eurent pour volière, comme pour prison, la cage de fer dans la grande tour du château ; et ils étaient là encore lorsque le bûcher s'alluma. « Allez ! partez, petits oiseaux, dit-elle. Vous m'avez fidèlement suivie et je vous dois un grand remerciement. Mais il faut que vous me quittiez aujourd'hui, car les flammes grandissantes brûleront vos jolies ailes. Allez, petits oiseaux, du côté où le vent pousse ! »

Ce fut comme si elle n'avait rien dit ; ils ne cessaient de pépier et de voler dans le feu et les fumées, se posant sur ses cheveux ou sur ses épaules, lui becquetant l'oreille ou la lèvre ; tant qu'enfin leurs plumes s'allumèrent aux flammes, et qu'ils

tombèrent un à un, comme des fleurs de rubis, dans les braises. Puis, la foule s'écartant éloignée, ce fut, sur la place, autour du bûcher, avec le silence et la solitude, la nuit. Personne. Dans l'ombre, la lune qui regarde. Seulement, sur les débris encore fumants, où s'étaient mêlés les cendres légères de la vierge et des oiseaux, — cendres de lis et de duvet, — il y eut comme un frissonnement de vie. La pâle poussière s'anima, s'enfla, prit forme, devint peu à peu de grandes ailes palpitantes autour d'une jeune fille pâle qui sourit de s'éveiller. Et les oiseaux, à présent, n'étaient plus des pinsons, ni des linots, ni des fauvettes ; c'étaient des anges qui, dans un déploiement de grandes ailes blanches, emportaient Jeanne vers le beau Paradis, cette France du ciel !

CATULLE MENDES.

Livres, Journaux, Revues

Il sera rendu compte dans ce journal de tout ouvrage dont on nous enverra un exemplaire.

LA NOUVELLE REVUE

Livraison du 15 septembre 1898. — Sommaire : Le duc de Richelieu au Congrès d'Aix-la-Chapelle. 1818. (1), M. Ernest Daudet ; Le Prélude de Chopin, (fin), Comte Lève Lvovitch Tolstoi ; La nationalité belge et le Pangermanisme, M. L. Van Keymeulen ; L'Amiral Benedetto Brin, M. Henri Montecorboli ; Un sculpteur écrivain, M. Eugène Guillaume, M. Henry Join ; Sur les routes d'Andalousie, M. Georges Lainé ; L'Art impressionniste au Musée du Luxembourg, M. Etienne Bricon ; Zele, Mœurs Jugo-Slavè, Mme Christiane Solvejgs ; L'Exode des Dieux, M. P. Hippoly Bousnac ; Les Economies à Rebours, M. Saint Genid ; Lettres sur la politique extérieure, Mme Juliette Adam ; Pages courtes, Comtesse de Sesmaisons, Ce qui se dit à Paris.

LE DRAME DE ST-LIBOIRE

La Tribune de St-Hyacinthe publiera, le 1er octobre prochain, une brochure contenant le Procès et la Condamnation de J.-B. GUILLAIN, l'assassin de J.-B. LAPLANTE, son oncle ; le Résumé du Président du tribunal et une critique impartiale et juridique de ce Résumé.

Cette brochure sera envoyée franco par la malle sur réception de 10 cts.

Adressez : La Tribune, St-Hyacinthe.

Les deux abbés de Fénélon, par M. l'abbé H.-A. VERRAEU. — S'appuyant sur un passage de la *Vie de Fénélon* par le cardinal Bausset et sur une lettre de Louis XIV au comte de Frontenac, on a affirmé, à différentes reprises ici et aux Etats-Unis, que le célèbre archevêque de Cambrai, avant de travailler à l'éducation du duc de Bourgogne, s'était consacré aux missions du Canada.

Ce serait sans doute pour nous un juste sujet de gloire que de compter parmi les apôtres de notre pays l'auteur de *Télémaque* ; malheureusement nous devons abandonner cette prétention. L'abbé de Fénélon qui vint au Canada était le frère cousanguin de l'archevêque de Cambrai.

L'abbé de Fénélon naquit en 1641, et fut appelé François. A l'âge de vingt-quatre ans, il renonça au brillant avenir que lui promettaient la noblesse de sa naissance et les alliances puissantes de sa famille pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Il s'embarqua pour la Nouvelle-France en 1667 et reçut la prêtrise, à Montréal, le 11 juin de l'année suivante.

François de Fénélon eut avec le gouverneur de Frontenac des démêlés qui furent la cause de son renvoi en France en 1674.

De retour dans sa patrie, l'abbé de Fénélon se renferma dans une grande solitude. Du moins, nous le perdons complètement de vue à partir de ce moment. On sait qu'il mourut en 1679, dans toute la vigueur de l'âge. Il disparaissait de la scène du monde précisément au moment où son jeune frère commençait à y briller.

L'étude de M. l'abbé Verreau est très curieuse en même temps que très instructive.

Les deux abbés de Fénélon forme le septième fascicule de la *Bibliothèque Canadienne*.

On peut se les procurer, moyennant 15 centimes, de l'éditeur, M. Pierre-Georges Roy, Lévis.

Décisions judiciaires concernant les journaux.

1o Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

2o Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur son abonnement, autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3o Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4o Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

Abonnements en retard

Il est exigé par l'administration une taxe de 10 cents additionnels sur tout abonnement payé après échéance à la demande expresse de la Newspaper Collection Agency, de New-York. Nous croyons que nos lecteurs trouveront juste qu'après leur avoir expédié le journal durant un an à nos risques et périls nous soyons exemptés de payer encore les frais de perception.

Le succès provoque la vente et le BAUME RIUMAL se vend tous les jours et surtout par milliers de bouteilles.

\$2. 50c



POUR DAMES ET MESSIEURS

L'anneau-Deluge de Kelly.

S'adapte au robinet du bain ou à tout autre par un long tube en caoutchouc blanc à l'épreuve de l'eau chaude, qui est fourni avec l'anneau. Est inappréciable dans le traitement de la dyspepsie et de toutes les affections nerveuses. L'anneau-dé-luge est aussi un préservatif contre les maladies et donne au corps santé et vigueur. Fabriqué par Thos. Kelly, 210 Madison street, Chicago, E. U.

L'administration de l'EQUALITÉ se charge de transmettre sans frais les commandes accompagnées de leur montant.

JOSEPH E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE

Agent d'Assurances

Prêts d'argent, Maisons et terres à vendre et à louer. Administration de propriétés, Règlement de successions, etc.

PRES DU MARCHE... ST-JEROME

PROVINCE DE QUÉBEC }
Comté de Terrebonne } Cour de Circuit
No 2950.

JOSEPH CAMILLE LE MOYNE DE MARTIGNY,
avocat, de la ville de Saint-Jérôme, dit comté,
Demandeur,
vs.

MOISE MORIN, autrefois du Canton Wolfe, mission
Saint-Faustin, dit comté, et maintenant de lieux
inconnus,
Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans
le mois.
LOUIS LABELLE,
G. C. C.

Saint-Jérôme, 20 septembre 1898.
PREVOST & DE MARTIGNY,
Procureurs du demandeur,
Saint-Jérôme, P. Q.

PROVINCE DE QUÉBEC }
Comté de Terrebonne } Cour de Circuit
No 2953.

GODFROY GUENETTE, huissier, de la ville de St-
Jérôme, dit comté,
Demandeur,
vs.

MOISE MORIN, autrefois du Canton Wolfe, mission
Saint-Faustin, dit comté, et maintenant de lieux
inconnus,
Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans
le mois.
LOUIS LABELLE,
G. C. C.

Saint-Jérôme, 20 septembre 1898.
PREVOST & DE MARTIGNY,
Procureurs du demandeur,
Saint-Jérôme, P. Q.

Une bouteille de BAUME RIUMAL est souvent
plus qu'essentielle pour enlever un méchant rhume.
25c. partout.

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMERIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

H. P. Sampers & Co.,

195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

Poudre Chimique & Reparatrice POUR CHEVAUX

Préparée par W. FORTIER, Médecin Vétérinaire. Les propriétés de cette poudre sont Purgatives, Toniques et Vermifuges.

POUDRE DEPURATIVE

Préparée par W. FORTIER, Médecin Vétérinaire.

CETTE POUDRE est spécialement préparée pour les vaches laitières et doit leur être administrée avant ou après qu'elles ont vêlé.

CETTE POUDRE purifiera le sang, fortifiera le système générateur, chassera la fièvre et augmentera la quantité du lait.

En vente à la Pharmacie FOURNIER et chez MM. E. GIBault et B. BEAULIEU.

Pour plus amples renseignements, voir l'annonce à ces différents endroits.

Remède Infaillible CONTRE L'IVROGNERIE

Traitement à la maison Dyke cure connu sous le nom de..

Les recherches modernes de la science médicale ont obtenu des résultats prodigieux, mais, là où la médecine a pour ainsi dire opéré des miracles, c'est dans sa lutte contre l'ivrognerie. Il y a quelques années surgit une méthode scientifique fortement recommandée par les hautes autorités de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et appelé DYKE CURE. Ce remède a obtenu déjà des résultats merveilleux.

En trois ou cinq jours, il enlève tout désir des boissons enivrantes et dans trois ou quatre semaines il remet le patient dans son état normal. Ce remède est pris privément sans que personne s'en aperçoive, sans perdre une seule journée d'ouvrage, sans négliger ses affaires et sans danger pour le patient.

Ce remède consiste dans un liquide végétal pris comme tonique.

Les heureux résultats du Dyke Cure ont déjà été certifiés par des hommes de grande réputation dans toutes les provinces du Dominion.

M. W. H. SCOTT, de Saint-Jérôme, est l'agent spécial pour ce remède merveilleux. M. W. H. Scott a

déjà reçu plusieurs certificats importants.

On peut référer au Rév. M. Lafortune, curé de St-Jérôme, et à MM. les abbés Maguan et Landry, vicaires de Saint-Jérôme. Nous ajoutons ici le certificat du Dr Daniel Longpré:

Je soussigné, médecin pratiquant à Saint-Jérôme, certifie par les présentes que le remède contre l'alcoolisme nommé 'Dyke Cure' est un bon médicament qui a obtenu, à ma connaissance de très bons résultats. Je connais personnellement quatre ou cinq individus qui, ayant fait usage de cette médication ici, ont été guéris de leur habitude de boire. Deux de ces derniers surtout qui étaient de mauvais sujets, ayant suivi le traitement dans le cours de l'automne dernier, ont très bien persévéré jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Jérôme, ce vingt-troisième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Dr Chs. D. LONGPRÉ

Il est à remarquer que le prix est moins élevé que celui de tous les autres remèdes du même genre.

Prix de ce Remède infaillible - \$25.00.

S'adresser à W. H. SCOTT, Saint-Jérôme, P. Q.